

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le 1^{er} mars 2016 à 20h00, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Nicole Ménard
Claude Larocque
Guy Lapointe
Richard Sabourin
Robert Leclerc

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

Absence :

Monsieur Yves Croteau, maire

1. **Séance ordinaire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance forme quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire suppléant à 20h00.

1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Tournée mutuelle UMQ en santé et sécurité;
- 10.2 Autorisation de paiement à l'entreprise « Automation R.L. inc. »;
- 10.3 Disposition des eaux de fosse septique du Camping Wigwam aux étangs aérés de la Municipalité d'Upton;
- 10.4 Adhésion à Zone Loisir Montérégie;
- 10.5 Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec - Aires publiques municipales;

055-03-2016

10.6 Demande de la municipalité de Saint-Théodore d'Acton afin d'effectuer l'entretien du chemin d'hiver sur une partie du 5^e Rang.

Adoptée

2. **Adoption des délibérations de la séance régulière du 2 février 2016 et de la séance spéciale du 18 février 2016**

056-03-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 2 février 2016 ainsi que les délibérations de la séance spéciale du 18 février 2016.

Adoptée

3. **Finances**

3.1 **Comptes à payer**

057-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de février 2016 au montant de 177 009,04\$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 38 236,07 \$.

Adoptée

4. **Administration**

4.1 **Avis de procédure de vente pour taxes**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance d'une liste indiquant les immeubles dont les propriétaires sont endettés envers la Municipalité pour taxes non payées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de requérir aux services de la MRC d'Acton pour la vente d'immeubles pour taxes non payées;

058-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit ordonné à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, de faire vendre pour défaut de paiement de l'impôt foncier, les immeubles désignés par les matricules suivants :

6654-58-5485;
6752-85-1597;
6756-46-7684;
6757-61-7927;
6757-61-9428;
6856-19-8415;
6857-21-1704;
6953-69-1882;
7053-29-4497;
7053-38-4280;
7053-48-5376;
7055-37-6435;
7055-49-3090;
7056-40-4721;

QUE soient informés les personnes endettées envers la Municipalité à l'effet que si les taxes 2014 et antérieures ainsi que les intérêts ne sont pas payés pour le 17 mars 2016, le Conseil municipal enverra les dossiers des mis en cause à la MRC d'Acton pour enclencher la procédure de vente d'immeubles pour taxes non payées;

QUE les montants dus doivent être payés sous forme de mandat-poste, chèque visé, traite bancaire, interac ou en argent comptant.

Adoptée

4.2 Adoption du règlement 2010-203-14 modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

ATTENDU LE règlement 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton » adopté le 12 janvier 2010 conformément aux dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1);

ATTENDU LES dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une nouvelle annexe au règlement 2010-203 afin d'ajouter la tarification des services municipaux pour l'unité d'évaluation en ligne;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 2 février 2016;

059-03-2016

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. Sécurité incendie et sécurité civile

Aucun point pour ce sujet.

6. Transport routier

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mars 2016

060-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mars 2016, un budget de 7 478,30 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

Adoptée

En vertu du *Code municipal*, je dois en tant que président d'assemblée vous expliquer le prochain point. Celui-ci fait l'objet de l'adoption du règlement concernant l'emprunt pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais. Il décrète une dépense d'au plus 2 339 714 \$. Une aide financière pouvant atteindre 1 154 000 \$ du Programme Fonds Chantier Canada-Québec, sous volet 1.1 ainsi que la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 au montant de 213 570 \$ serviront à couvrir la dépense. Pour la différence, la Municipalité fera un emprunt remboursable sur une période de 25 ans et une taxe spéciale sera prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité pour 7% de l'emprunt équivalant à la part des immeubles imposables et 93% de l'emprunt sera imposé à raison d'une taxe spéciale aux contribuables du secteur desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

6.2 Adoption du règlement 2016-274 décrétant un emprunt et une dépense de 2 339 714 \$ pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc, de construction d'un réseau d'égout pluvial, de remplacement de l'égout sanitaire, de réfection complète de la structure de la chaussée, de construction d'une piste multifonctionnelle et de bordures en béton sur la rue Brasseur;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc, de construction d'un réseau d'égout pluvial, de remplacement de l'égout sanitaire, de réfection complète de la structure de chaussée, de construction d'un trottoir et de bordures en béton sur la rue Monseigneur-Desmarais;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du conseil le 3 novembre 2015;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant l'assemblée régulière du 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

061-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et ont renoncé à sa lecture;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

6.3 Approbation de la facture de la firme « Avizo experts-conseils inc. »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 349-11-2015 attribuant à la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT LA facture de la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » pour les plans, les devis préliminaires et l'estimation de coûts, datée du 30 janvier 2016, au montant total de 6 226,14 \$, incluant les taxes applicables;

062-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la facture de la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » au montant de 6 226,14 \$, incluant les taxes applicables.

En vertu du *Code municipal*, je dois en tant que président d'assemblée vous expliquer le prochain point. Celui-ci fait l'objet de l'adoption du règlement concernant l'emprunt pour le projet de réfection du rang Saint-Édouard. Il décrète une dépense d'au plus 248 159 \$. Une aide financière pouvant atteindre 124 079 \$ du Programme de réhabilitation du réseau routier local volet Accélération des investissements sur le réseau routier local servira à couvrir la dépense. Pour la différence, la Municipalité est autorisée à approprier un montant de 124 080 \$ de la réserve financière « infrastructures routières » décrétée au budget de l'exercice financier 2016.

6.4 Adoption du règlement 2016-275 décrétant un emprunt de 124 079 \$ et une dépense de 248 159 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du rang Saint-Édouard

ATTENDU LE plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Municipalité d'Upton;

ATTENDU QUE le rang Saint-Édouard présente une dégradation structurale qui nécessite la réfection de sa fondation, de sa surface de roulement et de ses fossés de drainage;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a reçu l'accord de principe du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour sa participation financière, dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local;

ATTENDU QUE l'aide financière peut atteindre 50% des coûts de réfection admissibles dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour ledit programme;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du conseil le 2 février 2016;

ATTENDU QUE le présent règlement d'emprunt doit être approuvé par les personnes habiles à voter et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant l'assemblée régulière du 1er mars 2016;

063-03-2016

ATTENDU QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et ont renoncé à sa lecture;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

7. Hygiène du milieu

7.1 Dépôt des procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil les procès-verbaux du 13 et du 27 janvier 2016 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

7.2 Avis de motion décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau des 19^e et 20^e rangs, aux propriétaires intéressés

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc pour que soit présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau des 19^e et 20^e rangs, aux propriétaires intéressés.

7.3 Avis de motion décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Court, aux propriétaires intéressés

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque pour que soit présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Court, aux propriétaires intéressés.

7.4 Avis de motion décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Filiatreault, aux propriétaires intéressés

Avis de motion est donné par monsieur Richard Sabourin pour que soit présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Filiatreault, aux propriétaires intéressés.

- 7.5 Avis de motion décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans la branche 8 du cours d'eau Lafontaine, aux propriétaires intéressés

Avis de motion est donné par madame Barbara Beugger pour que soit présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans la branche 8 du cours d'eau Lafontaine, aux propriétaires intéressés.

8. Loisirs et culture

- 8.1 Inscription à la Fête des voisins 2016

CONSIDÉRANT QUE le Réseau québécois de Villes et Villages en santé invite les municipalités à s'inscrire à la 11^e édition de la Fête des voisins qui aura lieu le 11 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'en s'inscrivant à la Fête des voisins, la Municipalité encourage les citoyens à mieux se connaître et à développer des liens d'entraide;

064-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'inscrire la Municipalité à l'édition 2016 de la Fête des voisins.

Adoptée

- 8.2 Budget pour la chasse aux œufs de Pâques

CONSIDÉRANT LA demande du Regroupement Récréatif d'Upton pour attribuer un budget de 400,00 \$ pour couvrir les dépenses à venir pour l'activité de la chasse aux œufs de Pâques qui se tiendra le 26 mars prochain;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2016 un montant de 400,00 \$ pour cette activité;

065-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la demande du Regroupement Récréatif d'Upton afin d'allouer un budget de 400,00 \$ pour l'activité de la chasse aux œufs de Pâques.

Adoptée

- 8.3 Allocation d'heure pour le support au Service des loisirs à madame Mélanie Borduas Saint-Pierre, coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire

066-03-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'attribuer une banque d'heures, d'un maximum de 100 heures pour l'année 2016, à madame Mélanie Borduas Saint-Pierre, coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire, pour le support au Théâtre de la Dame de Cœur, et ce, comme décrété au budget de l'exercice financier 2016.

Adoptée

- 8.4 Démission de madame Émie Dupont-Courchaine du poste de coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire

067-03-2016

CONSIDÉRANT LE courriel reçu de madame Émie Dupont-Courchaine, le 17 février 2016, concernant sa démission comme employée de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit entérinée la fin du lien d'emploi de madame Émie Dupont-Courchaine à titre de salariée au poste de coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, et ce, en date du 17 février 2016;

QU'une lettre de remerciements soit transmise à madame Émie Dupont-Courchaine pour le temps passé au Service des loisirs.

Adoptée

- 8.5 Programme «Trio étudiant Desjardins pour l'emploi» – été 2016

CONSIDÉRANT LA demande du Carrefour Jeunesse Emploi comté de Johnson afin que la Municipalité participe à l'édition 2016 du « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi »;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet l'embauche d'étudiants pour le volet « apprenti-stage » et « Expérience travail — été »;

CONSIDÉRANT QUE le programme nous aidera à pourvoir quatre postes au sein de notre programmation estivale;

068-03-2016

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit une participation financière de 1 204,28 \$, laquelle est prévue au budget de l'exercice financier 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée madame Mélanie Borduas-Saint-Pierre, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet;

QUE soit autorisée la participation financière de la Municipalité pour un montant de 1 204,28 \$.

Adoptée

8.6 Dépôt de la correspondance du club FADOQ d'Upton

La correspondance du club FADOQ d'Upton, reçue en réponse à la lettre envoyée de la Municipalité concernant les décorations de la salle communautaire, est déposée. Les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.7 Proclamation du mois d'avril mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

069-03-2016

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le mois d'avril soit décrété comme le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

8.8 Demande de gratuité pour la location de la salle communautaire de la FADOQ

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ souhaite présenter un spectacle de danse par la troupe « La tournée du bonheur » le 24 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme demande le prêt de la salle communautaire et du mobilier gratuitement pour cette occasion;

CONSIDÉRANT QUE les recettes de la vente de billet iront à la Société d'Alzheimer;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'autres demande similaires antérieurement à la présente, qu'elle doit traiter équitablement les demandes afin d'éviter de créer tout précédent;

070-03-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée la location de la salle communautaire à tarif réduit soit 75,00 \$ pour le 24 avril prochain;

QUE la FADOQ devra remettre en bon état de propreté la salle.

Adoptée

8.9 Adhésion au Conseil montérégien de la culture et des communications

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.10 Embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE madame Émie Dupont-Courchaine a remis sa démission le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice à la fin du contrat de madame Mélanie Borduas-Saint-Pierre;

071-03-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à entreprendre les démarches nécessaires pour l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de février 2016

Le rapport du service d'inspection pour le mois de février 2016 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton afin de revoir la Politique de mise en valeur des bâtiments commerciaux ou industriels en milieu rural pour permettre, à certaines conditions, les projets d'extension d'activités commerciales sur un terrain contigu à celui où elles s'exercent. Tous les membres du conseil prennent connaissance dudit projet de règlement.

En vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut donner son avis sur celui-ci. Les membres du conseil ne désirent pas donner leur opinion sur ce projet de règlement.

9.3 Démission de monsieur Réal Rousseau au Comité consultatif d'urbanisme

072-03-2016

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réal Rousseau, membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a remis sa lettre de démission le 16 février dernier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter la démission de monsieur Réal Rousseau qui quitte son mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme. Le conseil tient à le remercier chaleureusement pour son apport à la réussite des délibérations du CCU, son intérêt et sa participation à la vie municipale de la Municipalité d'Upton.

Adoptée

9.4 Renouvellement du mandat de trois membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux élus comme délégués au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se terminera le 30 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE madame Barbara Beugger, conseillère, et monsieur Robert Leclerc, conseiller, sont intéressés de poursuivre leur mandat en tant que membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux membres citoyen se termine également le 30 avril;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réal Rousseau a donné sa démission;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Brunelle souhaite renouveler son mandat;

073-03-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit renouvelé le mandat de madame Barbara Beugger et de monsieur Robert Leclerc, en tant que représentants du Conseil au sein du CCU;

QUE soit renouvelé le mandat de monsieur Daniel Brunelle en tant que membre citoyen;

QU'un avis de recrutement soit annoncé dans le prochain bulletin municipal pour pourvoir le poste vacant.

Adoptée

9.5 Embauche de madame Elizabeth Genest à titre de stagiaire pour le poste de chargé de projet en environnement

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 018-01-2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher un étudiant pour le poste de chargé de projet en environnement;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT QUE le comité a rencontré en entrevue quatre candidats et a recommandé l'embauche de madame Elizabeth Genest;

074-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères:

QUE soit embauchée madame Elizabeth Genest et qu'elle entre en poste vers le 6 juin prochain pour 12 semaines;

QUE son horaire de travail soit de 32 heures par semaine;

QUE son taux horaire soit de 13,00 \$.

Adoptée

9.6 Nomination de madame Elizabeth Genest à titre d'inspectrice adjointe pour l'application des règlements relatifs à l'environnement

CONSIDÉRANT L'entente avec la MRC d'Acton relative au Service régional d'inspection;

CONSIDÉRANT L'embauche de madame Elizabeth Genest à titre de chargé de projet en environnement pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner madame Elizabeth Genest à titre d'inspectrice adjointe pour l'application des règlements relatifs à l'environnement;

075-03-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de demander à la MRC d'Acton de désigner madame Genest à titre d'inspectrice adjointe pour l'application des règlements relatifs à l'environnement.

Adoptée

10. Divers

10.1 Tournée mutuelle UMQ en santé et sécurité

CONSIDÉRANT QU'une formation sur la santé et la sécurité est offerte gratuitement par la Mutuelle UMQ le 5 avril 2016 à Beloeil;

076-03-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le conseil autorise la participation de madame Sylvia Ouellette, responsable de la santé et sécurité au travail, à participer à la journée de formation de la Mutuelle UMQ en santé et sécurité qui se tiendra à Beloeil le 5 avril 2016;

QUE les frais inhérents à cette formation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée

10.2 Autorisation de paiement à l'entreprise « Automation R.L.inc. »

CONSIDÉRANT LA résolution 267-09-2015, par laquelle la Municipalité acceptait les soumissions de l'entreprise « Automation R. L. Inc. » pour des travaux de bonification de la télémétrie à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs au poste de pompage Lanoie ont été réalisés selon le Plan d'action pour contrer les débordements de ce poste et sont admissibles au programme de la TECQ 2014-2018 pour un montant de 3 710,00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le projet a débuté en 2015;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 6814 reçue de l'entreprise au montant de 23 818,22 \$, incluant les taxes applicables;

077-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit payée la facture au montant de 23 812,22 \$, incluant les taxes à l'entreprise « Automation R. L. Inc. »;

QUE soit affecté au budget de l'exercice financier 2015 prévu à cet effet le paiement de la facture, numéro 6814 de l'entreprise « Automation R. L. Inc. », pour un montant de 17 006,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit réclamé un montant de 3 710,00 \$, plus les taxes applicables à la TECQ 2014-2018.

Adoptée

10.3 Disposition des eaux de fosse septique du Camping Wigwam aux étangs aérés de la Municipalité d'Upton

CONSIDÉRANT QUE le Camping Wigwam doit prendre des dispositions pour éviter le rejet dans l'environnement des eaux usées de son installation devenue déficiente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton travaille sur un projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées lequel prévoit, à la demande du MDDELCC, le branchement du Camping Wigwam au réseau municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de planifier une solution temporaire autorisée par le MDDELCC;

CONSIDÉRANT QU' en début février Vacuum Drummond mandaté par le Camping Wigwam a, à l'aide d'un camion aspirateur, transporté trois citernes d'eaux usées, sans boues, aux étangs aérés, sous la supervision d'un employé municipal, cette opération étant un « essai pilote » aux fins de déterminer la faisabilité d'offrir ce service de dépannage;

CONSIDÉRANT QUE toutes les opérations se sont bien déroulées selon le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau;

CONSIDÉRANT LE projet d'entente soumis par madame Cynthia Bossé, directrice générale;

078-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit approuvée l'entente pour la disposition des eaux usées de la fosse septique du Camping Wigwam;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adoptée

10.4 Adhésion à Zone Loisir Montérégie

CONSIDÉRANT QUE Zone Loisir Montérégie est un organisme régional, sans but lucratif, responsable de la promotion du loisir des personnes handicapées ou ayant un problème de santé mentale;

079-03-2016

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'organisme Zone Loisir Montérégie est de 25,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de payer l'adhésion à Zone Loisir Montérégie, au coût de 25,00 \$.

Adoptée

10.5 Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec - Aires publiques municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite procéder à l'achat de contenants de récupération pour les aires publiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parcs et aires publiques n'ont pas de contenants de récupération de matières recyclables mis à la disposition des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors-foyer offre des subventions pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure fait partie du Plan d'action de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés;

080-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à transmettre à l'organisme Éco Entreprises Québec, une demande de subvention dans le cadre du programme de récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales pour l'achat de deux poubelles jumelées (recyclage et ordures) à être installées à la salle communautaire ainsi que 3 poubelles jumelées pour le chalet des loisirs.

QUE le projet a été prévu à l'exercice financier 2016;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE madame Cynthia Bossé soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Adoptée

10.6 Demande de la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton afin d'effectuer l'entretien du chemin d'hiver sur une partie du 5^e Rang

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a informé le 29 février dernier la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton et les usagers de la route que la charge sur le pont du 5^e Rang, au-dessus de la rivière Le Renne, à Saint-Théodore d'Acton, est limité à 5 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE cette limitation entraîne la réduction d'une voie d'une largeur carrossable réduite à 2,5 mètres et que la circulation se fait en alternance, à l'aide d'arrêts toutes directions;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a annoncé que cette limitation de charge est d'une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE cette limitation entraîne l'obligation pour la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton d'effectuer un grand détour pour compléter ses opérations d'entretien du chemin du 5^e Rang pour la partie localisée entre le pont de la Rivière Le Renne et la limite de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT LA demande de la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton afin que la Municipalité d'Upton procède à ces opérations jusqu'à la fin de la période hivernale;

081-03-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit acceptée la demande de la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton afin de procéder au déneigement et au déglçage du 5^e Rang à Saint-Théodore d'Acton, entre la limite territoriale des deux municipalités et le pont de la Rivière Le Renne jusqu'à la fin de cet hiver;

QUE soit informé l'assureur de l'entente de service entre la Municipalité d'Upton et la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton;

QUE les frais d'assurances supplémentaires, de main-d'œuvre incluant le temps supplémentaires et les avantages sociaux et d'abrasif soient facturés à la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton au coût réel plus 10% de frais d'administration;

QUE les heures supplémentaires pour les travaux de déneigement soient payées directement à l'employé, et ce, à chaque semaine;

QUE Saint-Théodore d'Acton soit responsable des bris qui pourraient survenir aux propriétés privées contigües ou tout autre dommage et se porte responsable advenant toute réclamation d'une tierce partie;

QUE ce conseil demande à la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton de trouver une solution pour le déneigement de la partie entre le pont et l'aire de virage (environ 300 mètres) autre que par la Municipalité d'Upton.

Adoptée

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de février 2016.

Adoptée

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45 par le maire suppléant.

Guy Lapointe
Mairesuppléant

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.